

Armoiries communales vaudoises

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **4 (1896)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-6391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES ¹

L'appel que nous adressions à la fin de notre étude sur les armoiries communales vaudoises n'est pas resté sans réponse : de divers côtés nous sont parvenus des renseignements que nos lecteurs nous sauront gré de leur communiquer.

Begnins. M. Fréd. Dubois, étudiant, nous signale l'existence d'une plaque en argent repoussé portée autrefois dans les tirs par l'huissier municipal ; sur cette plaque figure un écu *de — , à trois sapins de — , sur un mont à trois coupeaux* ² *de —*. Sur chaque coupeau est gravé un signe analogue à celui par lequel les géomètres représentent la vigne sur les plans ; la présence sur le coupeau central des armes des Stürler (une porte à claire-voie), possesseurs d'un fief à Begnins, assigne à cette plaque un âge respectable.

Genollier. M. Dubois possède un ancien drapeau à flammes rouges, vertes et jaunes, portant la date de 178- ; d'après l'inscription, c'est le drapeau d'une abbaye de la localité. Au centre est un médaillon *d'azur chargé d'arbres au naturel sur une terrasse de sinople*.

Lucens. M. Lucien Briod, télégraphiste, nous a envoyé une planche en couleur portant un écu *tranché d'argent et de gueules au soleil figuré d'or brochant sur le tout*. L'absence de ces armoiries dans les anciens armoriaux, la légende *Sigillum oppidi Lucini*, l'aspect général de la planche nous portent à croire que nous avons affaire à une production des fameuses officines héraldiques de Milan. Cependant fussent-elles modernes, ces armes ne seraient pas mal composées : les couleurs sont celles de l'évêché de Lausanne du domaine duquel Lucens faisait partie ; le soleil est une allusion au nom de la localité, étymologie populaire (*lucens* part. prés. du latin *lucere*, luire).

Montpreveyres a des armes qui ont reçu une sorte de sanction officielle puisqu'elles figurent sur les vitraux placés récemment dans l'église de la paroisse ; elles se blasonnent comme suit : *d'azur au cœur de gueules posé sur une montagne d'argent, au chef d'argent chargé d'un*

¹ Voir livraison de janvier 1896.

² On appelle *coupeaux* les pièces arrondies représentant en blason les montagnes.

rossignol au naturel perché sur un rameau de même. Bien que la présence de cet oiseau soit une allusion au surnom des habitants, il n'est pas d'un effet très héraldique. A part cela, le choix de ces armes est des plus judicieux, il rappelle celles du Grand St-Bernard auquel se rattachait le prieuré de Montpreveyres. Les armes du Grand St-Bernard, que M. le pasteur Guignard a eu l'obligeance de relever pour nous sur les dits vitraux ainsi que les précédentes, sont d'azur au cœur flamboyant de gueules posé sur une montagne d'argent entre deux colonnes d'argent et accompagné vers le chef d'une étoile d'or.

Ollon porte, nous a-t-on dit, *écartelé de gueules et de sinople à la croix alésée¹ d'argent brochante sur l'écartelure.* Aucun document quelconque ne nous a été présenté pour prouver l'authenticité de ces armes.

Rossinières. Nous tenons de M. le syndic de Rossinières un acte de bourgeoisie délivré en 1781 par le conseil de commune ; il se termine par la formule : « En vertu du présent acte délivré sous le sceau de nos armes, etc. » Ce sceau circulaire, de 0^m,04 environ de diamètre, porte *une grue essorante sur une montagne de trois coupeaux* ; à la partie inférieure, deux palmes qui ne sont qu'un motif décoratif ; à la partie supérieure, une banderole avec la légende *Rossinières.* Ces armes sont celles de Gruyères (de gueules à la grue d'argent) ; la montagne est une brisure servant à distinguer les armes de la localité de celles des comtes de Gruyères. Quel émail attribuer à cette montagne, nous ne le savons : Gessenay qui a les mêmes armes, brise par une montagne d'or ou de sinople.

St-Prex a fait placer dans son église des vitraux portant un écu *de sable à la fleur de lys d'argent,* armes qui se voyaient jadis sur l'enseigne de l'auberge de commune. M. C. Forel les a vues autrefois sur des sceaux appliqués à divers actes de l'époque bernoise.

Ces armes sont identiques à celles de la famille Hässig, de Berne ; cette dernière a-t-elle possédé un fief ou des droits à St-Prex, c'est à présumer².

Yvonand. M. F. Payot nous a fait parvenir l'empreinte d'un poinçon en forme d'écusson portant des balances, un arbre et deux étoiles ; en chef le mot Yvonant (orthographe archaïque). L'ancienne auberge communale avait pour enseigne des balances et

¹ *Alésé* se dit d'une croix ou d'un sautoir dont les extrémités ne touchent pas le bord de l'écu (la croix fédérale est une croix alésée).

² Sous le régime bernois, les fonctionnaires scellaient les actes de leur sceau personnel.

vis-à-vis se trouvait un tilleul. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse là de véritables armoiries ; mais dans le cas où la commune en adopterait, le dit poinçon pourrait en fournir les éléments.

* * *

Ajoutons encore quelques remarques à propos des armes suivantes dont nous avons donné le blason dans notre premier article.

Bex. M. Gauthier, le regretté héraldiste, auteur de l'Armorial des villes et bourgs de la Suisse, estime que le bélier ne doit pas être contourné ; s'il figure ainsi sur les sceaux, c'est que le graveur s'est trompé.

Les Clées. D'après l'ouvrage de M. Pellis sur cette commune, le champ de l'écu serait d'argent et non de gueules ; dans les fêtes locales, ajoute-t-il, les jeunes filles, sur leurs robes blanches, portent des écharpes noires, reproduisant ainsi les couleurs des armoiries. En faisant le champ d'argent, on évite également d'avoir couleur sur couleur ; à ceci, sans contester l'opinion avancée par M. Pellis, nous objecterons que le noir étant la couleur naturelle d'une claie, celle-ci peut se trouver indifféremment sur métal ou sur couleur.

Lausanne. M. Gauthier estime que blasonner les armes de cette ville « coupé d'argent et de gueules » est plus correct que « de gueules au chef d'argent. » Divers vitraux et armoriaux que nous avons eus sous les yeux depuis nos études à ce sujet, portent « coupé d'argent et de gueules » ; toutefois, vu le désaccord entre les divers documents, il n'est pas probable que le débat soit tranché de sitôt.

La Tour de Peilz. Les deux tours inégales qui figurent sur les armes de cette commune, au lieu d'être accolées sont parfois séparées, ce qui est d'un effet héraldique plus heureux ; elles sont représentées de cette manière sur la plus vieille des cloches de St-Martin à Vevey, laquelle porte la date de 1603.

* * *

En remerciant nos correspondants, nous formons le souhait que l'exemple qu'ils ont donné soit suivi par d'autres.

André KOHLER.

